

Format Mondial édition littéraire

Appel à projets

La Ville de Fribourg, en collaboration avec la Ville de Bulle, le Musée de Morat et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), ouvre un appel à projets pour une exposition à ciel ouvert et gratuite de 15 œuvres littéraires visible en été et automne 2025 dans les trois villes. Les auteurs et les autrices sont invités·es à envoyer leurs propositions sur le thème des « Voyages » jusqu'au dimanche 4 mai 2025.

1. Contexte

Cette exposition a été initiée au printemps 2020, sous le nom de *Coronarte*. Ce projet a été proposé dans le cadre des mesures de soutien exceptionnelles mises en place par la Ville de Fribourg pour les artistes lors de la crise sanitaire du Covid-19. L'exposition a ensuite été renouvelée en 2022 avec la nomenclature « FORMAT MONDIAL / WELTFORMAT ». La 3^{ème} édition a été réalisée en 2024.

Jusqu'à ce jour, le projet était dédié aux arts visuels. Cette année, il a été décidé de mettre en lumière les arts littéraires, en proposant aux auteurs et autrices de travailler sur la thématique des « Voyages ». De plus, l'exposition sera présente dans d'autres lieux du canton, grâce à une collaboration avec la Ville de Bulle, le Musée de Morat et la BCU.

2. Conditions de participation

Cet appel à projets est ouvert à toute personne pratiquant les arts littéraires de manière professionnelle, germanophone ou francophone, domiciliée dans le canton de Fribourg ou entretenant des liens étroits avec les milieux culturels fribourgeois.

Les 15 propositions (poèmes, nouvelles, textes en prose ou toute autre forme d'expression littéraire) seront sélectionnées par un jury dans le courant du mois de mai 2025.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au **dimanche 4 mai 2025**. Le dossier de candidature doit être remis via le [formulaire en ligne](#) en **un seul document** au format numérique (PDF) et doit inclure :

- Une présentation de l'artiste (CV et biographie, site internet, etc.);
- L'œuvre littéraire proposée (poésie, prose, nouvelle, etc.), comptant un maximum de 2500 signes espaces non comprises.

Un style graphique uniforme sera appliqué aux projets retenus, néanmoins des indications concernant la mise en page peuvent être ajoutées au fichier de base.

3. Soutien et prestations

La Ville de Fribourg, en collaboration avec la Ville de Bulle, le Musée de Morat ainsi que la BCU, soutiennent les auteurs et autrices sélectionné·es de la façon suivante:

- Un soutien financier de CHF 400.- par auteur·trice, ce montant couvrant la cession des droits de reproduction de l'œuvre;
- La promotion de l'exposition dans chaque ville par la commune concernée;
- La coordination de l'exposition, le travail de graphisme et de mise en page des affiches, ainsi que leur impression;
- La mise en place d'un programme de médiation en lien avec l'exposition;
- L'archivage des affiches auprès des Archives de la Ville de Fribourg et de la BCU;
- Le don d'une affiche de l'œuvre exposée à chaque auteur·trice retenu·e.

4. Critères d'évaluation

L'évaluation des projets sera effectuée d'après des critères formels et qualitatifs tout en tenant compte du cadre et des contraintes de l'exposition (affichage en plein air dans l'espace public).

5. Jury

Les projets seront sélectionnés par un jury, composé de représentants·es des Services de la culture de la Ville de Fribourg et de la Ville de Bulle, du Musée de Morat et la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg ainsi que des experts·es externes issus·es du milieu culturel et littéraire.

Le jury se réserve le droit de :

- Demander aux participants des compléments d'informations;
- Ne pas motiver ses décisions.

Tout recours contre le choix du jury est exclu. En cas de refus du projet, le présent appel à projets ne confère pas de droit à l'obtention d'une prestation.

6. Cession

L'auteur·trice autorise les porteurs de projet (la Ville de Fribourg, la Ville de Bulle, le Musée de Morat et la BCU) à communiquer et diffuser l'œuvre mais également à la reproduire sur tout support, imprimé ou numérique (site internet), à des fins de documentation et de promotion. Les œuvres originales restent la propriété de l'auteur·trice.

Le prix de cette cession est intégralement compris dans le montant attribué aux lauréats·es.

La Ville de Fribourg et les parties qui collaborent au projet s'engagent à :

- Mentionner le nom de l'auteur·trice lors de toute diffusion du projet;
- Ne procéder à aucune déformation, réduction, adaptation ou transformation de l'œuvre sans l'autorisation de son auteur·trice. Les porteurs de projet se réservent néanmoins le droit de mettre en page le texte d'après la charte graphique qui sera définie pour l'exposition;
- Ne pas reproduire et diffuser l'œuvre à des fins commerciales.

2/2

La Ville de Fribourg n'assume aucune responsabilité en cas de dommage porté à la reproduction de l'œuvre dans l'espace public. Elle ne saurait être tenue pour responsable si ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

7. Calendrier

Dimanche 4 mai 2025 : Délai pour le dépôt des candidatures

Mardi 13 mai 2025: Annonce aux lauréats·es

Du 4 au 31 août 2025: Exposition Format Mondial sur 15 emplacements dans la ville de Fribourg

Eté - automne 2025: Exposition Format Mondial à Bulle et Morat

8. Contact

Laurent Dietrich, Vice-Syndic, Directeur du Service de la culture, 026 351 72 00, laurent.dietrich@ville-fr.ch

Gabrielle Haymoz, Service de la culture, coordinatrice du Labo urbain, 026 351 70 93, labo.urbain@ville-fr.ch